



Rupture de contrat conventionnelle pendant un fongecif

Par **thibeaud**, le **05/08/2011** à **08:37**

Bonjour,

Je débute une formation de BTS ASSISTANT de GESTION PME PMI le 30 Aout prochain dans le cadre d'un fongecif. Pour cause de restructuration mon employeur souhaite faire une rupture de contrat conventionnelle pendant ma formation.

Comment a cette date là, je serai indemnisée et surtout pourrai-je continuer ma formation?

Par **julius**, le **05/08/2011** à **16:22**

Bonjour,

Le mieux serait de reprendre contact avec le FONGECIF.

Cela doit dépendre du mode de financement (total ou partiel).

En faite la question est:

Qui devait vous payer votre salaire pendant votre formation (employeur ou FONGECIF) ?

Enfin , il faut prendre renseignement auprès de pôle emploi pour savoir s'il pourront reprendre le relai.

De toute manière , la rupture conventionnelle est en COMMUN accord ; si vous n'y avez pas intérêt , refusez là.